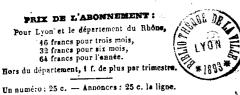
PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour Lyon et le département du Rhône,

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et révêtus de signatures connues.

46 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année. Hors du département, ! f. de plus par trimestre



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON,

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, no 6,

A PARIS , chez MM. LEJOLLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 46, et chez M. DEGOUYE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, nº 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chefidu journal.

LE CENSEUR parait tous les jours excepté le mardi. - Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. - MM. les actionnaires du Censeur sont invités à se réunir en assemblée générale, dimanche prochain 12 mars, à midi précis, dans les burcaux du journal.

Lyon , le 7 mars 1848.

La France n'était pas inquiète, elle était impatiente; elle voulait voir ses représentants réunis lui donner une constitution. Il faut sortir du provisoire, parce que, tout brillant qu'il soit, il laisse toujours du vague, de l'indécision dans les esprits; on veut un gouvernement stable, régulièrement établi, qui, émanant de la volonté nationale, voie toutes les volontés individuelles se courber devant lui, qui harmonise les forces de la nation sans en briser aucune. Les hommes éminents que la victoire populaire a portés aux affaires ont compris et l'impatience du pays et la nécessité d'y repondre.

Dans sa séance du 4 mars, le gouvernement provisoire de la République a fixé la convocation des assemblées électorales au 9 avril prochain et la réunion de l'assemblée nationale constituante au 20 avril.

Il a, dans la même séance, adopté pour principes généraux du décret qui va être rendu:

1° Que l'assemblée nationale décréterait la constitution;

2º Que l'élection aurait pour base la population;

3° Que les représentants du peuple seraient au nombre de neuf cents;

4° Que le suffrage serait direct et universel sans aucune condition de cens;

5° Que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de vingt-cinq ans seraient éligibles;

6° Que le scrutin serait secret.

La France sera donc appelée d'ici à un mois à prendre largement possession de sa souveraineté par la nomination des membres de l'assemblée nationale constituante. Le 20 avril prochain, le gouvernement provisoire, qui tient ses pouvoirs de la nécessité qui les lui a donnés, pourra les remettre aux représentants du peuple, et à un état de choses naturellement précaire et incertain succédera un gouvernement régulier et définitif, qui, procédant en ligne directe de la nation aura, par conséquent, toute la force qu'une nation disposant d'elle-même peut donner.

Ainsi que nous l'avons dit, il y a quelques jours déjà, la première et peut-être l'unique mission de l'assemblée nationale sera de décréter la constitution. Ce sera une tâche immense, et de la manière dont elle sera remplie dépendra tout l'avenir du gouvernement nouveau que la France s'est donné. Pour cette œuvre difficile, ce ne sera pas trop de l'énergie, de la modération et de l'intelligence de tous les hommes de dévouement que la France enverra. Il importera essentiellement que le choix des assemblées électorales ne se porte que sur des caractères éprouvés et sur des citoyens prêts à tous les sacrifices. Il faudra éviter toute nomination qui pourrait avoir pour effet de diminuer ou d'affaiblir la force, l'ascendant dont la République aura besoin. Tout dépendra donc de la composition de l'assemblée nationale, et dès aujourd'hui les citoyens doivent se mettre en mesure de nommer des représentants qui soient à la hauteur de la grande mission qu'ils auront à accomplir.

L'élection aura pour base la population ; c'est bien, et il n'y a pas de principe plus conforme au sentiment de l'égalité des droits qui est aujourd'hui la base de l'ordre nouveau que nous avons fondé. Le suffrage sera direct et universel sans aucune condition de cens.

L'école radicale a toujours demandé, préconisé ce système; elle y persistera tant que les faits ne seront pas venus lui démontrer que l'élection à deux degrés donne plus réellement l'expression du vœu de tous les citoyens. Il reste à décider une question importante : le département sera-t-il fractionne en arrondissements cantonnaux qui nommeraient chacun un représentant? ou bien le département entier choisira-til tous les membres qu'il devra nommer?

Telle est la grande question qui se présente, et que le gouvernement provisoire n'a pas encore résolue. Nous nous expliquerons nettement. Tout fractionnement nous paraitrait une faute et une faute immense dont la première consequence serait d'envoyer à l'assemblée des hommes au-dessous de la grande tache qu'ils auront à remplir. Par l'élection directe, le peuple entre de plain pied dans l'exercice de son droit souverain; il faut qu'il continue l'exercice de ce droit par la nomination de tous ceux qui doivent le représenter le plus directement. Nous allons bien nous faire comprendre. Le peuple français est un, il faut que sa représentation soit une. S'il était Possible que chaque électeur nommat ses neuf cents représentants, nous le demanderions; mais cela est impossible, hâtons-nous de le dire. La France est divisée en quatre-vingt-six départements; il faut qu'elle fasse entendre quatre-vingt-six fois, pas plus, pas moins, sa volonte souveraine.

Un exemple. Le département du Rhône compte 500,000 àmes; il aura à nommer environ douze députés; il convient que chaque électeur porte douze noms sur son bulletin. Ce qui a fait sous la Restauration et sous le gouvernement de

juillet l'incapacité de la représentation nationale, c'est précisément le fractionnement, c'est l'élection de clocher.

Nous les leur avons assez reprochés pour ne pas les imiter, et nous espérons que le gouvernement provisoire ne tombera pas dans la faute de ses devanciers.

Pour donner à la France une représentation digne d'elle, capable de faire une loi constitutive qui réponde à ses besoins réels, à sa grandeur, à sa force, il faut que les citoyens fassent taire leurs petites vanités, réfrènent leurs petites ambitions. Nous avons tous la prétention de nous croire capables de faire une constitution, et la plupart seraient arrêtés dès le début. Il n'appartient à personne de se porter candidat, c'est aux comités électoraux à discuter la valeur des hommes, à les appeler dans leur sein, dans de grandes assemblées, à les faire s'expliquer nettement, et à choisir; mais il faut aussi que les citoyens, après avoir écouté et voté, adoptent franchement ceux que les comités porteront. Nous sommes appelés à donner un grand exemple à l'Europe attentive et inquiète; l'union sera notre

Les journaux publient aujourd'hui la circulaire que M. le ministre des affaires étrangères vient d'adresser aux agents diplomatiques de la République française. Cette circulaire n'est pas autre chose que la notification à l'Europe de l'avénement du pouvoir nouveau qui préside aujourd'hui aux destinées de notre pays. Tous ceux qui la liront éprouveront un profond sentiment de bien-être et de calme. La République, disait-on naguère, mais c'est une déclaration de guerre à toute l'Europe. Nous sommes persuadés qu'on ne parlera plus ainsi quand on aura lu le manifeste si mesuré, si digne de l'illustre auteur de l'Histoire des Girondins.

La République ne veut inquiéter personne en Europe; mais elle veut en même temps qu'on sache bien que si son droit était contesté, elle saurait le défendre. Pas de provocation, pas de défi, pas de menaces; indépendance et dignité dans les rapports de la France avec l'étranger, voilà en peu de mots toute la politique extérieure du nouveau gouvernement.

Louis-Philippe est arrivé à Croydon, et les deux dépêches reçues par le gouvernement provisoire reposaient sur de faux renseignements. L'ex-roi et sa femme sont arrivés le 3, à midi un quart, à la station de Croydon du chemin de fer de Brighton. Ils sont partis dans une voiture de la reine Victoria pour Claremont. A Brighton, l'ex-roi avait donné audience à plusieurs personnes, et avait osé dire que Charles X était tombé pour avoir violé la charte, tandis que lui tombait pour l'avoir défendue. Louis-Philippe finit comme il a commencé, par le men-

Suivant le Morning-Chronicle, Louis-Philippe, à Dreux passa la première nuit chez un fermier qui procura des. déguisements à l'ex-roi et à ses compagnons, qui arrivèrent le samedi à cinq heures à Honfleur. On se cacha chez un ami, et on se rendit de là à Trouville, d'où on retourna, contraint par le mauvais temps, à Honsleur. L'ex-roi et sa femme partirent deux jours après pour le Havre, où ils s'embarquèrent sur l'Express à neuf heures du soir. Ce bâtiment est arrivé à Newhaven à sept heures du matin. Les généraux Dumas et Rumigny avaient débarqué dans des canots. Louis-Philippe était trės soucieux.

MANIFESTE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue exister. Elle est de droit naturel ; elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des ages différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'état, des principes absolus qui se combattent à

mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant, en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française en 1792 expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur le même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe movenne alors était égoïste comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des Girondins ; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient comme nous le règne sincère, complet et régulier du peuple luimême, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix. Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Ensin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandalé, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vicilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'état de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les états, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République non seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous que dans le gouvernement de quelques uns pour quelques uns.

Mais, en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'état de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patric qui court les plus grands dangers dans la guerre : c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute; mais elle la veut pour elle-même, et non pour des Césars ou des Napoléons!

Ne vous y trompez pas, néanmoins : ces idées que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître, encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution ; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'évenement, donner des gages à l'humanité, enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience

deaient invincible chez elle, redoutable peut-être au-delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous

pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les trattés de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que la lettre de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos

de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les états indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de

croissance et de nationalité des peuples. La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimer d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'ellé espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme : le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point la l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée : c'était la dy nastic. La dynastic emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses

alliances de famille en Espagne.

Ainsi, cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de népotisme ; elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon.

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée

que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : Liberté, Egalité, Fraternité. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signific guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de LAMARTINE. ces mots qui ne signifie paix.

Membre du gouvernement provisoire de la République et

ministre des affaires étrangères. Paris, 2 mars 1848.

M. E. Baune, commissaire du gouvernement provisoire de Paris, est arrivé mercredi à Saint-Etienne. M. Baune s'est présenté immdéiatement à l'Hôtelde Ville, où sont concentrés presque tous les pouvoirs administratifs. Après avoir fait connaître ses pouvoirs et expliqué sa mission, M. le commissaire du gouvernement à pris connaissance de tout ce qui avait été fait depuis le jour où notre ville avait connu le renversement de la monarchie et la constitution de la République française.

M. Baune a fait plus que d'approuver les actes de l'administration provisoire de Saint-Etienne, il les a loués sans restriction. Il a maintenu les fonctions aux hommes dévoués et de cœur qui s'en étaient chargés : à M. H. Royct, le poste d'administrateur provisoire de la préfecture de la Loire, résidant à Saint-Etienne; à MM. Duché et Soviche, la délégation de la souspréfecture; à M. Malaure, les pouvoirs d'armer et de faire délivrer des armes aux gardes nationales du département dissoutes par le pouvoir déchu; à tous, M. le commissaire du gouvernement a témoigné sa satisfac-

tion la plus vive. M. Baune a pris plusieurs fois la parole, et, avec cette éloquence que donne la conviction et qui part du cœur, il a enthousiasmé son nombreux

Le soir, la musique de la garde nationale, qui est formée des membres du Cercle Musical, est venue exécuter la Marseillaise dans l'intérieur de PHôtel-de-Ville.

M. le commissaire a témoigné à la garde nationale toute sa joie de l'enthousiasme dont elle est animée pour le nouveau gouvernement. Le cri de Vive la République! a répondu chaque fois au délégué de

Paris, le 5 mars 1818 (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La République est proclamée partout en France; partout on l'ac-

d'action, sa force accumulée pondant tant d'années de paix, la ren- 1 cepte, les uns comme l'avénement d'un ordre de choses qu'ils avaient voulu, les autres comme un régime qui seul doit donner la paix au pays, s'il s'assied sur des bases solides. Nous ne pouvons exiger davantage. Un régime de liberté ne peut obliger les citoyens à aimer ce qui les effraie. Cet effroi nait de préjugés long-temps enracinés. C'est par des faits, c'est par la pratique large et soutenue de la justice, de la tolérance, de la vraie fraternité, que nous obtiendrons l'assentiment cordial et sincère de tous les Français.

L'Europe, que dira-t-elle des grands événements qui viennent d'éclater? Nous savons déjà que l'Angleterre adhère à la révolution républicaine; elle est dans les dispositions les plus amicales à notre égard. La question qui divisait les deux pays, celle des mariages espagnols, n'existe plus. La Prusse a des difficultés intérieures qui l'empechent d'entrer dans une guerre dont l'issue serait le démembrement de cette monarchie. La Russie a la Pologne attachée aux flancs. Reste l'Autriche, qui dompte avec peine la Hongrie, la Styrie, les Galliciens et la Lombardie. Si les patriotes de Milan, de Pavie, de Brescia, de Padoue, de Venise, se soulèvent, l'Autriche est capable de s'amputer de cette province pour ne point avoir une guerre désastreuse; sinon, la France ne restera pas indifférente, et ses enfants n'assisteront pas l'arme au bras à l'oppression des Italiens, soit qu'elle intervienne à l'ombre de son drapeau, soit qu'elle permette à des volontaires de s'enrôler dans une légion étrangère.

Les petits états allemands ont été fort émus par la nouvelle de notre révolution. Dans ces états des bords du Rhin, on a cherché longtemps à entretenir une haine nationale contre les Français; mais depuis quinze ans cette haine a été toujours en s'affaiblissant, aujourd'hui elle n'existe plus, et nous avons toutes les sympathies des fortes populations des rives gauche et droite du Rhin.

Les représentants des deux Amériques ont adhéré avec empressement au gouvernement nouveau.

L'armée a compris que l'inauguration d'un régime démocratique était celle de la justice pour elle. Les passe-droits, il faut l'espérer, ne feront plus préférer les officiers d'antichambre aux hommes braves et instruits ; l'avancement sera réglé d'après le mérite.

Quant au peuple civil, la confiance seule le sauvera. Pour que la confiance se rétablisse, il faut que les actes du gouvernement la commandent, il faut que le commerce ne s'effraie point outre mesure il faut que les hommes dont la fortune n'est pas sérieusement atteinte ne retirent pas du courant leurs capitaux qui alimentent les ouvriers de luxe, la fabrique des riches tissus, l'ébénisterie, la carrosserie, etc., etc. Les ouvriers intelligents doivent donc faire comprendre à ceux de leurs camarades qui le seraient moins, que si les fabricants, si les industriels sont ébranlés par le resserrement des capitaux, des exigences de salaire, des prétentions inopportunes doivent les achever. N'est-il pas de la plus vulgaire raison de patienter, plutôt que de provoquer un état de choses qui n'offrirait plus que des ruines? On a écrit bien des volumes sur l'organisation du travail; quel est l'homme qui ait présenté une solution? Hélas! c'est que le travail et le capital sont soumis à mille influences, à la variation du prix des matières premières, à la concurrence, aux crises financières, soit privées, soit générales, à la situation politique du pays au dedans, aux événements du dehors. Toutes ces causes agissent sur le capital.

La situation, aux yeux des hommes les mieux disposés, les plus sympathiques à la forme républicaine, et nous sommes de ces hommes-là, la situation est des plus graves. Ceux qui viennent ajouter à ses difficultés remplissent-ils leurs devoirs de citoyens? Nous abordons une suprême époque d'immenses sacrifices ; les fortunes sont bouleversées. Devons nous ajouter aux embarras déjà accumulés de nouveaux embarras? Devons-nous grossir encore les énormes difficultés qui pèsent sur les hommes courageux placés à la tête du gouvernement?

Rien n'est plus fâcheux d'ailleurs, comme effet moral, que l'apreté avec laquelle on se précipite sur les places. Il surgit de toutes parts des républicains qu'on n'avait jamais soupconnés tels. Les hommes de la curée s'élancent au mât de cocagne où sont suspendues les fonctions rétribuées, tandis que beaucoup de citoyens honnêtes et dès long-temps patriotes se tiennent silencieux et restent chez eux. De là des abus trop nombreux, hélas! et contre lesquels les membres du gouvernement, bien intentionnés, sont impuissants.

Le gouvernement provisoire a rendu déjà un grand nombre de écrets, presque tous irréprochables. Nous ne les rappellerons pas ici ; ils sont dans la mémoire de tous. On les trouve empreints d'un patriotisme qui n'exclut pas la modération.

Les désordres matériels qui avaient affligé les populations honnêtes se réparent avec rapidité. Les principaux auteurs de ces dégâts. qui ont porté une déplorable atteinte à la prospérité générale, son sous la main de la justice.

Le gouvernement a décidé qu'il paierait, dès le 6 à Paris, dès le 15 dans les départements, le semestre des rentes qui écheoit le 22 de ce mois. C'est une bonne mesure, propre à raffermir la confiance

Une partic de la population parisienne s'est rendue sur la tombe de Carrel, où des discours ont été prononcés. Celui de M. Armand Marrast a produit le meilleur effet. Il a exposé des idées de conciliation, d'union, de concorde dont tout le monde sent la nécessité. L'union, ce sera notre salut; la discorde nous jettera dans l'abime.

Les Parisiens ont conduit de la Madelaine, le long des boulevards, jusqu'aux caveaux qui sont sous la colonne de Juillet, les dépouilles mortelles des victimes des 23 et 24 février. Cette cérémonie funèbre a été imposante et solennelle au-delà de toute expression. Elle avait été improvisée. Il n'y avait là aucune police, et pourtant on n'a signale aucun désordre. La Marseillaise et le chant Mourir pour la patrie retentissait dans cette foule de 5 ou 600,000 citoyens, tous recueillis, tous mêlant des espérances à leurs regrets. Les milliers de spectateurs qui circulaient ont emporté la confiance chez eux, après avoir été témoins de cette solennité populaire. Non, se sont-ils dit, et ils avaient raison, non, il n'est pas possible que ces hommes forts ne soient pas des hommes sensés; non, il n'est pas possible qu'ils ne consolident pas leur victoire en fortifiant par leur adhésion vigoureuse le gouvernement qu'ils se sont donné. L'arbre planté au milieu de la tempête grandira et se couronnera de fruits vigoureux.

M. Chapuys-Montlaville vient d'adresser une lettre politique à ses anciens commettants; cette lettre se termine ainsi:

Dans le cours de ma carrière parlementaire, et à une époque où très peu de personnes osaient les porter à la tribune, j'ai toujours soutenu ces grands et immortels principes: souveraineté nationale, pour le droit; suffrage universel, pour l'application; amélioration du sort moral et matériel des classes laborieuses, pour but. Si je n'ai pas cherché à me prévaloir de ces faits politiques, il m'est permis, aujourd'hui qu'ils triomphent par une révolution,

de revendiquer ma part de succès.

J'ai été constamment animé du désir de procurer aux masses populaires des avantages sérieux et considérables. J'ai été le premier et presque le seul, dans le sein du parlement, qui n'ait pas craint d'aborder la question redoutable et féconde du travail; je l'ai fait résolument, et mes discours sur le budget témoignent de ma sollicitude incessante en faveur des intérêts des classes laborieuses. Oui, je me rends cette justice que j'ai sincère-ment et sérieusement représenté le peuple durant ces longs jours pendant lésquels j'ai fait partie de la représentation nationale, et j'aime à espérer

que le peuple, qui, lui, rend amour pour amour, tendresse pour tendresse, n'a pas oublié l'initiative que j'ai prise en sa faveur.

Maintenant, à cette heure, pas plus que dans le temps de leur puissance, maintenant, au cette heure, pas plus que dans le temps de leur puissance, ie spin-Maintenant, à cette heure, pas plus que dans le semps de leur puissance, je n'insulterai ceux qui ont été frappés par la foudre populaire; je suivrai l'exemple du peuple de Paris, qui a vaincu sans les excitations de la colère, l'exemple du peuple de paris, et qui a répudié la vengeance comme l'exemple du peuple de Paris, qui a répudié la vengeance comme indigne de sa force et de sa grandeur.

Laissons donc dans leur tombe les institutions qui ne sont plus, et occu. Laissons donc dans leur tompe les matters que la some plus, et occu-pons-nous à construire solidement l'édifice national destiné à abriter nos

enfants.

L'un des derniers, j'ai quitté la salle de nos assemblées, alors que le siégé dans la foule; je suis parti enfin, j'ai franchi l'enceinte parlementaire en songeant à la fragilité des institutions qui ne reposent pas sur les bases at inéheaplables du droit, et en méditant sur cette page de l'histoien songeant à la fragilite des insutations qui les bases solides et inébranlables du droit, et en méditant sur cette page de l'histoire universelle, noircie de poudre, et que le peuple français venait d'écrire avec

Adieu, Messieurs; notre vie parlementaire finit ensemble, et c'est pour Adieu, Messieurs; noure vie pariementante une chocumble, et c'est pour moi une satisfaction de penser que j'ai véeu comme député autant que vous avez véeu comme électeurs. Nous rentrons les uns et les autres dans la désormais qu'il faudra aller demander le avez véen comme electeurs. Avant la santia fandra aller demander la vier masse nationale; c'est à elle désormais qu'il fandra aller demander la vier la vier la vier de la vier la vie politique, si on veut la ressaisir. Je serai toujours aux ordres de mon pays. politique, si on veut la ressaisir. Je sei ai coaper. Je de mon pays. Adieu donc, chers et honorables amis; permettez-moi de vous dire une fois encore combien je vous souhaite à tous de bonheur et de prospérité. Votre souvenir restera gravé au fond de mon cœur, et j'ose espérer que dans le repos de votre vie vous n'oublierez pas tout-à-fait votre ancien et

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. LIBERTÉ. - ÉGALITÉ. - FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves, Décrète :

Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies pour préparer, dans le plus bref délai, l'acte d'émancipa. tion immédiate dans toutes les colonies de la République,

Le ministre de la marine pourvoira à l'exécution du présent décret,

Le ministre provisoire de la marine et des colonies arrête :

La commission instituée par arrêté du gouvernement provisoire pour preparer l'acte d'émancipation des esclaves dans les colonies de la République sera composée des citoyens : Victor Schælcher, président;

Mastro, directeur des colonies;

Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine;

Garin, avocat aux conseils:

Gaumont, ouvrier horloger.

Secrétaires de la commission : le citoyen Wallon et le citoyen Percin,

- M. Victor Schoelcher vient d'être nommé sous-secrétaire d'état au ministère de la marine, et chargé spécialement des colonies et des mesures relatives à l'abolition de l'esclavage. — Un décret du gouvernement provisoire institue une commission des récompenses nationales. M. Albert, membre du gouvernement, est nommé

président de cette commission, qui siégera à la mairie de Paris. Les changements suivants viennent d'avoir lieu dans le commandement des divisions territoriales:

1re division. — Le général de division Bedeau remplace le général Sébastiani, mis en disponibilité. 2º division. — Le général Létang remplace le général E. d'Astorg, mis en

5º division. — Le général Gemeau remplace le général d'André, mis es

disponibilité. 6° division. — Le général Baraguay d'Illiers remplace le général Voird, mis en disponibilité.

· 7 · division. — Le général Le Pays de Bourjolly remplace le général Las cours, mis en disponibilité. 8º division. — Le général Juchault de Lamoricière remplace le général

d'Hautpoul, mis en disponibilité.

10° division. — Le général Feuchères remplace le général Rullière, mis en disponibilité.

11e division. — Le général Grouchy remplace le général Castelbajac, mis en disponibilité. 14º division. — Le général Ordener remplace le général Castellane, mis

disponibilité. 17º division. — Le général Magnan remplace le général Saint-Simon, mis en disponibilité.

19º division. — Le général Mangin remplace le général d'Astorg, misen disponibilité.

Les journaux de Londres du 2 mars sont arrivés à Paris.

Toujours même incertitude quant à Louis-Philippe : les uns le disent resté à Eu, trop malade pour s'embarquer ; les autres prétendent qu'il se rait passé en Hollande. Mme Guizot, mère de l'ex-ministre, est arrivée à Folkestone avec les deut

enfants de M. Guizot. Le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours et ses enfants ont de

barqué à Folkestone. Le duc de Nemours et la duchesse de Montpensier, déjà à Londres de puis le 28 février, ont quitté l'ambassade française pour accepter l'hospila-lité que leur a offerte M. Van de Weyer, ministre de Belgique.

On ne sait non plus rien de positif quant à la duchesse d'Orléans et à se deux fils. Selon certains récits, elle serait partie pour le Mecklembourg d'après d'æutres rumeurs, elle aurait débarqué à Jersey, ainsi que !! Guizot.

Le duc de Nemours a coupé ses moustaches ; sa physionomic ne gagné pas à cette suppression, dit une correspondance de Londres.

On pense qu'une fois Louis-Philippe et l'ex-reine Amélie arrivés en Alle gleterre, l'ex-famille royale de France ira habiter le château de Clarem qui appartient au roi des Belges. Dans la séance des communes du fer mars, M. Wackley a demandé à

lord Palmerston si les sujets anglais résidant à Paris n'avaient été en bullé à aucun mauvais traitement pendant les journées de février. Lord Palmerston a répondu qu'il n'avait pas reçu de plainte à cet égard et qu'il avait la confiance que nulle violence n'avait été commise contre les

sujets anglais. Le Morning-Herald publie la lettre suivante, imprimée en français dans

cette feuille anglaise :

« Monsieur le rédacteur du Morning-Herald ,

Les odieuses affaires de famille et la soif de pouvoir qui ont conduit Louis-Philippe à sacrifier l'Espagne et la France viennent de recevoir le juste châtiment de Dieu. Ce funeste résultat a été prévu depuis long temps et notre devoir nous engage à reconnaître la main qui, en dépit de sorte resses et d'armées, sait réduire au néant le prince qui a osé l'oublier.

> Un autre devoir nous reste à remplir. C'est celui de prouver au monde que les gens de bien, en France et en Angleterre, n'ont jamais oublié que leur accord et laur record et la l leur accord et leur respect mutuels sont absolument nécessaires au bou-heur universel. Un séjour de plus de dix-huit ans en France m'a donné la certified des sontiments de la litte de l certitude des sentiments honorables et amicaux de tout ce qui est distingue dans ce nave de braves of dans ce pays de braves, et je sais que, sauf la turpitude ou l'ignorance de dénositaires du pouvoir cost la surpitude de l'ignorance de la dénositaires du pouvoir cost la surpitude de l'ignorance de la despera de la cost la surpitude de l'ignorance de la cost la dépositaires du pouvoir, soit là, soit chez nous, il ne sera jamais possible de rompre la paix entre les deux honorées et nobles amies de l'humanité, la France et l'Angleterre France et l'Angleterre.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

Southsea, 28 février. Le Times affirme que M. Lamartine aurait déjà expédié aux divers états Le Times affirme que M. Lamartine aurait déjà expédié aux divers états étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers un manifeste portant en substance que « la forme républicaine du étrangers du forme de la for nouveau gouvernement n'a ni changé la place de la France en Europe, si ses dispositions loyales et sincères à maintenir des relations de bonne intelligence avec les missances qui décire de la france de la place des nuissances qui décire de la france des nuissances qui décire de la france des nuissances qui décire de la france des nuissances qui décire de la forme républication de la forme republication de ligence avec les puissances qui désirent comme elle l'indépendance des nations et la pair du monde.

M. Lamartine exprime aussi son désir personnel de contribuer à cet ac. tions et la paix du monde. »

cord des nations dans leur dignité réciproque, et de rappeler à l'Europe que cord des nations dans leur digitité l'expression de la principe de principe de principe de libertésont nés le même jour en France.
Nous avons des motifs fondés pour croire, ajoute le Times, que le ministre français a été plus explicite encore dans ses conversations avec des personnages officiels, et qu'il a dit que la France reconnaissait la division ter-

ritoriale actuelle de l'Europe.

Nous rendrons pleine justice justice à la pureté et à l'élévation du caractere de M. Lamartine : nous le croyons incapable de projets déguisés ou de subterfuges en paroles, et nous ne doutons pas que, de même qu'il doit par dessus tout désirer la durée et le bien-être du gouvernement qu'il fonde par de même il drit treveiller coésiele qu'il fonde en France, de même il doit travailler spécialement à maintenir la paix avec

Dans une République militaire, basée sur les triomphos d'une armée, et gouvernée par des généraux jaloux et victorieux, les principes de M. Lamartine ne pourraient point trouver de place ; mais si cela est vrai de la guerre en général, cela est infiniment plus vrai de la guerre avec l'An-

Aucun événement à l'étranger ne contribuerait autant à renverser la ba lance chancelante des pouvoirs civils en France, et à anéantir toute espérance de l'admission pacifique de la République française dans la famille européenne. Il n'y a pas long temps que M. Lamartine, causant avec un de nos compatriotes, lui a dit, dans ce langage enthousiaste et plein d'images qui le caractérise: « La guerre avec l'Angleterre!... Le jour où nous aurons la guerre avec l'Angleterre, il faudra voiler la Liberte dans ce

parsit évident, par l'activité et la fermeté de sa marche (car un siècle paraît s'être écoulé depuis qu'il est à son poste périlleux), qu'il s'efforcera de faire hardiment les choses qu'il a dites avec tant de sagesse.

Le Chronicle entrevoit dans l'avenir de grandes luttes de partis en France; il prédit que MM. Odilon Barrot et Thiers, par exemple, lutteront pour regagner le terrain perdu, et il pense que la France doit craindre que le général Lamoricière ne veuille, dans un cas donné, joner au Napoléon ou au Monek.

Dans une des dernières séances de la chambre des représentants de Belgique, des interpellations sur les événements de Paris ont été adressées au gouvernement belge. Voici le compterendu de la séance:

M. CASTIAU, membre de la chambre : Un événement d'une immense por tée s'est accompli à nos portes. Le gouvernement émané de la révolution de juillet, et qui avait oublié son origine pour se retourner contre cette révolution, ce gouvernement imprudent et coupable qui, après avoir pendant une partie de son existence enlevé successivement à la France ses conquêtes et ses droits, avait fini par jeter un dernier défi à la nation entière, ce gouvernement a été renversé en quelques heures par la colère du

peuple.
On comprend, Messieurs, toutes les émotions qu'un tel événement a dû exciter en France, ici, dans le monde. Ne pouvant arrêter cet irrésistible mouvement, on a voulu le calomnier. Ainsi, d'abord, c'étaient des bruits sinistres, des accusations d'horribles désordres, qu avaient pour but de soulever les pays étrangers contre le caractère de cette révolution. Mais la vérité est arrivée, elle est arrivée pour faire justice de ces calomnies dé-loyales et de ces inventions infâmes; elle est venue montrer cette grande, cette magnifique révolution, pure de tous ces odieux excès dont on voulait la rendre responsable.

Jamais peuple soulevé pour la défense de ses libertés ne montra plus de force et de générosité. Jamais le droit de l'insurrection ne recut une réhabilitation plus solennelle. Dans cette circonstance, le peuple français a su conserver le calme dans la force et se montrer plus grand encore par sa

modération que par son courage.

Et quel est l'homme qui s'est mis à la tête de ce mouvement imposant? C'est l'homme doué du plus beau talent et du plus noble caractère, non seulement de France, mais peut-être du monde. Il s'est élevé à la hauteur des circonstances, et, par la popularité de son nom, il est devenu en quel-que sorte le drapeau de la révolution, la garantie et l'espoir de ce grand mouvement républicain qui entraîne la France. Aussi long-temps qu'il restera à la tête de ce mouvement pour le contenir, pour le diriger, nous avons la certitude, Messieurs, qu'il ne peut en sortir que des inspirations nobles et généreuses.

Cette révolution, on ne saurait trop le répéter, sera l'un des plus grands événements, le plus grand événement peut-être des temps modernes; elle sera appelée inévitablement à faire le tour du monde. Elle fera le tour du monde, non pas en attaquant les nationalités, en broyant sur son chemin les peuples qu'elle pourrait rencontrer, en promenant dans l'Europe les désordres de la guerre et de la conquête. Non, elle fera le tour du monde, mais par des moyens pacifiques, loyaux et justes; elle fera le tour du monde par a propagande des idées et la puissance des institutions que possède la France. Elle achèvera pacifiquement la conquête du monde en faisant répéter de peuple à peuple et d'echo en écho, en quelque sorte, ces mots de liberté et d'égalité, qui deviennent le dogme de la nouvelle politique.

En présence de ces événements dont la nouvelle est tombée comme la foudre au milieu de nous, quelle est, quelle doit être l'attitude de la Belgique? La Belgique n'a évidemment rien à craindre de l'avénement de ce régime nouveau, car c'est le régime de l'ordre, de la justice, du maintien de tous les droits, de la sympathie pour toutes les nationalités, et surtout pour les nationalités libres et démocratiques comme la nôtre.

La Belgique n'a donc rien, absolument rien à craindre, mais à la condition aussi qu'elle ait foi et une foi entière en la loyauté de la France et des principes généreux qui viennent d'y triompher. La Belgique a donc pu applaudir et applaudir avec bonheur à ce grand mouvement qui a déjà eu des résultats assez grands pour elle, puisqu'elle lui doit déjà la présentation de nouvelles lois libérales. Elle n'a doncrien à craindre et elle a tout à espérer.

Du sein de cette insurrection est sorti un gouvernement provisoire qui compte à sa tête le grand citoyen dont je vous faisais l'éloge il n'y a qu'un

instant. Il est aujeurd'hui régulièrement constitué.

Ce gouvernement, aujourd'hui, a la consécration de l'opinion publique. Je vois groupés autour de lui tous les dévouements, la population, l'armée, la garde nationale, les villes, les campagnes, toutes les intelligences les forces réunies de la France. C'est, à l'heure qu'il est, une adhésion una nime et enthousiaste, et personne aujourd'hui n'oserait contester le droit et la légitimité d'un gouvernement qui a pour lui la manifestation la plus énerde la souveraineté populaire.

Ce gouvernement provisoire a t-il fait connaître à la Belgique son existence, et le gouvernement belge a t-il répondu à la communication qui lui aurait été faite à cet égard par le gouvernement provisoire? Telle est, Messieurs, la première et la plus importante de mes interpellations.

Une autre interpellation s'y rattache; elle est relative à l'armement de nos places fortes, au rappel de nos miliciens. Ici encore, on a eu recours à cet imprudent système de silence, en faisant voter sans discussion des mesures graves. Il en est résulté que l'opinien publique s'est émue, que les lournaux qui en sont les organes en ont augmenté les inquiétudes, qu'ils ont grossi l'importance et dénaturé peut-être le caractère de ces préparatis. Il est convenable, il est prudent qu'aujourd'hui l'on vienne éclairer l'opinion publique, rassurer le pays et faire connaître à une nation amie le caractère et la portée de cet armement.

Avant de terminer, Messieurs, qu'il me soit permis d'adresser au gouvernement une dernière question sur la situation intérieure. Il y a cu, Mcssieurs, à la suite des évenements de Paris, on le comprend, un grand, un puissant ébranlement dans ce pays. C'était inévitable. Il y a cu de l'excitation, de l'effervescence, si vous voulez, dans quelques têtes; cependant je crois que cette agitation était loin d'être assez grave pour justifier l'emploi

d'un système de compression.

Il fallait, ce me semble, laisser échapper en paroles cette effervescence, sans recourir aux moyens de rigueur. On assure cependant que des arrestations nombreuses ont eu lieu en Belgique, qu'elles ont porté sur des Belges; on prétend même rattacher quelques unes de ces arrestations à des manifestations d'opinions qui, quelles qu'elles soient, sont en Belgique par-faitement légales et constitutionnelles.

Ce sont là, je le déclare le premier, des bruits publics; c'est pour four-air au gouvernement l'occasion de dissiper sur ce point les alarmes des cibyens que j'en parle, et que je le prie de s'en expliquer aujourd'hui.

Voilà, Messieurs, la triple interpellation que j'ai cru ne pouvoir me dispen ser d'adresser au cabinet, et à laquelle il fera, j'espère, une réponse dictée par les véritables intérêts du pays.

M. D'HOFFSCHMIDT, ministre des affaires étrangères : Je commence par remercier l'honorable M. Castiau d'avoir bien voulu nous avertir des interpellations qu'il se proposait d'adresser au gouvernement.

Tout le monde ne peut que gagner à une marche aussi sage, le gouver-

nement, les chambres et le pays.

Je ne fais aucune difficulté de donner des explications sur les questions posées par l'honorable préopinant ; mais je n'entends nullement entrer dans une discussion sur les faits graves qui viennent de se passer en France, ni sur les réflexions qu'elles ont suggérées à l'honorable préopinant. Je me bornerai à répondre aux questions qu'il nous a adressées.

Il désire savoir si le ministère a reçu les notifications officielles du gouvernement provisoire en France, et, dans l'affirmative, quelle a été sa ré-

Messieurs, le gouvernement n'a reçu jusqu'à présent aucune notification officielle et directe; mais le prince de Ligne m'a fait parvenir hier une let-tre par laquelle M. de Lamartine lui annonce, comme à tous les autres chefs de mission à Paris, qu'il a pris possession du porteseuille des affaires étrangères.

Messieurs, le gouvernement a invité le prince de Ligne à répondre immédiatement à M. de Lamartine pour lui déclarer que le gouvernement belge a accueilli avec empressement l'assurance donnée par le gouvernement provisoire des sentiments qui animent la France en faveur de l'indépendance des territoires et de la paix du monde, sentiments qui répondent bien à ceux de la Belgique elle-même.

Quant à la seconde question que nous a adressée M. Castiau, concernant es armements qu'on annonce, dit-il, se continuer dans les villes frontières de la France, je lui répondrai que tout se borne à certaines mesures de précaution qui ont été prises dans les places fortes de toutes nos frontières

Messieurs, la politique du gouvernement, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, ne peut être guidée que par les intérêts de la na-tion; elle ne peut être basée que sur la position que les traités lui ont

La Belgique n'a point à intervenir dans les affaires des autres pays, ni à

occuper de la forme de gouvernement qu'il leur convient d'adopter. Maintenir la neutralité politique qui lui est garantie, l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, les institutions libérales que la Belgique s'est si glorieusement données, telle est la règle de conduite que s'est tracée le gouvernement, et il a la conviction profonde de s'appuyer ainsi sur le sentiment des chambres et de la nation tout entière.

De toutes parts : Très bien! très bien! (Applaudissements dans les tri-

Chronique.

L'abondance des matières nous force de renvoyer à demain la publication des listes de souscription ouverte dans nos bureaux.

- Les élèves de l'école vétérinaire de Lyon, dont le patriotisme est connu, sont les dignes émules de leurs camarades d'Alfort : dans leur premier élan, ils ont offert leur concours, et la garde nationale de Lyon les accueillera avec plaisir dans son sein. La jeunesse studicuse et intelligente n'a jamais fait défaut aux besoins du pays, et nous sommes certains que l'état-major de la garde nationale fera droit à une si juste démarche, dont l'amour du pays est le puissant

On a affiché l'arrêté suivant :

Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire pour e département du Rhône arrête :

Il est formé à Lyon une commission provisoire chargée de rechercher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le travail.

Cette commission se mettra en rapport avec la commission centrale établie par le gouvernement provisoire de la République et présidée par les citoyens Louis Blanc et Albert; elle lui soumettra le résultat de ses travaux, les vœux généraux de la population et les besoins spéciaux de chaque industrie.

Sont nommés membres de cette commission les citoyens :

Benoît (Joseph), tisseur. Gros (Antoine). Blanc (Félix). Guillermin, cordonnier. Bonnardel (Emile). Gery, passementier. Bouvet (Auguste). Grillet, fabricant. Briot, professeur. Gudin. Charavay, libraire. Josselin. Coignet, fabricant. Menn, statuaire. Coummer. Magnien. Crozet. Morelon. Dervieu, fabricant. Doutre, typographe. Renaud, ancien fabricant. Edant, fabricant. Sandoz (Ulysse), chef d'atelier. François (Ferdinand). Serrullas, fabricant. Giroud-Argout. Vincent (Guillaume).

Ces citoyens auront la faculté de s'adjoindre et d'appeler au sein de leurs réunions tous les citoyens dont le concours leur paraîtra

Un local convenable sera mis par la municipalité à la disposition

Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire, EMMANUEL ARAGO.

- La commission provisoire chargée de rechercher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le travail nous prie d'annoncer qu'elle est constituée.

Son bureau est ainsi composé:

Morellet (Alphonse), président ; Benoît (Joseph), } vice-présidents; Grinand, secrétaire; Morelon (Auguste), secrétaires-adjoints. Coummer, François (Ferd.),

Un bureau spécial et permanent est établi au palais Saint-Pierre pour recevoir de trois à cinq heures toutes les communications qui pourraient intéresser la question du travail.

Le même bureau est en même temps chargé de répondre à toutes les réclamations individuelles ayant rapport aux demandes de travail. Il a été fait les adjonctions suivantes à la commission provisoire : les citoyens Morel, Lambert, Bernard-Barret, Castel, Classis (Hila-

rion), Greppo, Gros (Pierre), Covillard, Coignet (Antoine). - Nous continuons à recevoir les meilleurs enseignements sur l'es-

prit des populations environnantes.

Hier dimanche, les habitants de Montluel (Ain) ont eu une fête vraiment patriotique. Il ne s'agissait cependant que de la reconnaissance des officiers de la garde nationale; mais le maire, M. Janez, avait profité de la circonstance pour offrir un drapeau au nom de la municipalité. Après une énergique allocution du maire, la parole a été donnée à M. Lardière, qui, dans un discours des plus enthousiastes, a soulevé les acclamations de la population entière. La remise du drapeau a été saite, et la garde nationale, musique en tête et accompagnée du conseil municipal et des sapeurs-pompiers, a fait le tour de la ville. Tout le peuple suivait en chantant la Marseillaise. Le soir, la ville entière était illuminée.

- On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Au moment où la calomnie cherche à s'attaquer à l'honorable

caractère des travailleurs, au moment où des craintes chimériques alarment les esprits timorés, il est de notre devoir de rendre publique une manifestation touchante de l'esprit de bonté et de fraternité qui guide la presque unanimité des travailleurs.

» Nous employons dans nos manufactures un très grand nombre de travailleurs; des amendes provenant des légères infractions à la discipline se sont accumulées, ayant pour destination le soulagement des malades ou blessés, et sont demeurées heureusement sans emploi (il y avait 100 fr.). Nous avons assemblé ces travailleurs et leur avons proposé d'abandonner cette somme pour venir en aide à leurs frères sans travail, nous offrant de doubler leur don. Cette offre a été acceptée d'enthousiasme. Mais ce qui est plus touchant, c'est que, réunis ensemble, ils sont revenus auprès de nous en nous déclarant que leur position étant assurée pour le moment, ils désiraient contribuer d'un franc chacun en sus, ce qui porte leur don à 200 fr. Nous les avons remerciés d'une pareille élévation de sentiments, et nos employés de bureau ayant voulu contribuer aussi, nous avons pu offrir à la mairie de la Guillotière un secours de 1,285 kilogrammes

"Une impulsion fraternelle aussi pure est tellement digne qu'elle nous a paru de nature à rassurer ceux qui s'effraient; c'est pour cela que nous réclamons de vous de vouloir bien donner de la publicité

à ce fait.

Coignet père et fils, » Agréez, etc. » Fabricants de produits chimiques à la Guillotière. »

-M. François Coignet, fabricant de produits chimiques, nous prie d'annoncer qu'il fait partie de la commission pour l'organisation du travail. C'est par erreur que son nom a été omis dans la pro-

clamation du commissaire du gouvernement. - M. Bouillier reprendra son cours le jeudi 9 mars, à une heure et demie, au palais Saint-Pierre. Il consacrera quelques lecons à un commenta re philosophique de la devise républicaine : Liberté, éga-

-Les personnes auxquelles trois montres en or ont été volées peuvent s'adresser au bureau de la police de sûreté pour les réclamer.

En voici la désignation: 4º Forme ancienne, cadran jaune, chiffres arabes, numéro de la

boîte: 37356, ciselée et gravée. 2º Forme ancienne, guillochée, mauvais cadran en or, chiffres

romains, numéro de la boite, 37.

3º Forme ancienne, mauvais cadran en or, guillochée, nº 38. Deux avec petits cordons noirs, la troisième avec une chaîne en or à gros anneaux dont l'un est brisé et l'autre ciselé.

On écrit d'Annonay, 29 février :

« La journée de lundi s'est passée tranquillement. L'autorité municipale fit publier dans tous les-quartiers de la ville que la loi sur les attroupements serait exécutée. Les citoyens étaient invités à se retirer dans leur domicile dès la nuit et à éclairer leurs fenêtres. Les auberges et les cabarets doivent être fermés à sept heures du soir. Cette publication a eu lieu sous une escorte de 200 gardes nationaux en armes. La nuit a été paisible, et de nombreuses patrouilles

» Aujourd'hui, M. Alléon, maire délégué, accompagné de M. Franchon, 2e adjoint, de M. le juge de paix, des membres du conseil municipal et de plusieurs compagnies de garde nationale, ayant à leur tête leur commandant, a proclamé dans les quartiers de la ville le gouvernement républicain.

» Il a, en outre, publié la proclamation suivante :

« Habitants d'Annonay!

» Vous avez été épouvantés par un acte de sauvagerie qui est une » injure sanglante à notre civilisation douce et paisible. Grâce à votre » énergie, les coupables sont sous la main de la justice. Nous avons » vengé l'affront qu'on voulait nous faire. La tranquillité est » rétablie.

» Après avoir attaqué un poste de la garde nationale, incendié le « corps de garde, brisé les réverbères, les bandits ont dévasté deux » maisons d'habitation et attaqué l'Hôtel-de-Ville. S'ils étaient par-» venus à s'emparer du dépôt d'armes, c'était fait du salut d'Anno-

» nay. Vous étiez pillés et rançonnés à merci.

Des repris de justice, des hommes mal famés composaient ces ras-» semblements d'incendiaires et de pillards. Ils semaient la terreur » dans les àmes en exagérant leur nombre et jusqu'à la monstruosité » même de leurs attentats ; car ils répandaient le bruit que plusieurs » de nos établissements et quelques maisons particulières seraient in-» cendiés. Contre de telles horreurs la population indignée s'est le-» vée comme un seul homme. Cinq cents hommes armés et le corps » des métiers sont venus, sous mes ordres, poursuivre et arrêter les » brigands.

» Citoyens, je vous remercie au nom de notre commune patrie du » zèle et du dévouement que vous avez montrés dans cette circons-» tante pour le maintien de l'ordre public. Veillons ensemble pour » conserver nos vies et nos propriétés. Préservons notre cité d'agita-» tions et de troubles. Le commerce demande de la sécurité. Sans elle, » les transactions diminuent, les ventes et les achats se ralentissent, » tout languit. L'ordre seul assure le crédit, et, sans le crédit, point » d'affaires.

» Citoyens, ayez confiance dans l'administration municipale : elle » compte sur vous, et maintenons ensemble le respect que l'on doit » aux propriétés et aux personnes. »
» Ces deux proclamations imprimées ont été affichées dans les

quartiers de la ville, et une soule d'hommes et de semmes s'empressaient à en prendre connaissance.

» La population est calme. La justice informe contre les prévenus.

Spectacles du 7 mars 1848.

GRAND-THÉATRE. — Gibby la Cornemuse, opéra-comique. — Les Amours de Vénus, ou les Forges de Vulcain, ballet. — Hymne à Pie IX, THÉATRE DES CÉLESTINS. — La Vicomtesse Lolotte, vaudeville. Le Marquis de Lauzun, vaudeville. — Chants patriotiques. — Le Banc d'Huîtres, suivie de l'Apothéose de la Liberté, revue-vaudeville.

Nouvelles diverses.

Les élèves du Val-de-Grâce ont envoyé au gouvernement une députation pour demander que le corps des médecins militaires fût à l'avenir régi d'après les lois de la République (7 août 1793). A la députation s'étaient joints des élèves des écoles polytechnique, de Saint-Cyr, d'Alfort, normale, de droit et de médecine. M. Garnier-Pagès les a reçus, et leur a répondu que leur demande recevrait une solution dans l'assemblée nationale qui sera prochainement

- Un crieur vendait hier au soir, dit le Charivari, un chant patriotique sur les boulevards. Tout-à-coup un gamin lui dit : « Prenez garde! voilà deux sergents de ville qui passent! »

Le crieur prit ses jambes à son cou, sans réfléchir à la mystification, et comme poussé par la force de l'habitude. L'anachronisme de cetté peur égaya tous les passants.

- Le palais de Saint-Cloud a été sauvé de la dévastation, grâce aux efforts du commissaire extraordinaire, M. L. Renaud, délégué pour veiller à sa conservation.

Un fait singulier, dit le Charivari, s'est produit dans cette résidence; c'est que le palais est aujourd'hui gardé par ceux-là même qui avaient quitté Paris dans l'intention d'aller le dévaster.

Ces citoyenss ayant écouté les conseils de la raison, font si bonne garde, qu'ils ne permettent même pas que l'on tire un coup de fusil sur le gibier qui se trouve dans le pare, et ils ont arrêté des gens qui avaient tendu des lacets à des lapins.

- Du 22 février au 2 mars 1848, il est entré dans les hôpitaux de Paris 461 blessés civils, 15 femmes, 92 militaires; total: 568. Dans le même laps de temps, il est mort 48 blessés civils, 1 femme, 12 militaires; total: 61.

Nouvelles Etrangères.

dépouillé de tout son prestige, de toute sa considération, livré dans toute sa honteuse nudité au mépris public, son chef insulté, accusé de crime de haute trahison, ses artifices et son hypocrisie dévoilés, tel a été le spectacle inoui qu'a présenté hier le grand conseil du canton de Fribourg, de ce canton depuis si long temps et naguère encore si fanatique, si idolàtre de ses prêtres. Deux membres du juste-milieu ont à peine réussi à calmer l'exaspération croissante du parti radical à la lecture des mémoires et de la circulaire de l'ératre de l'active de l'ératre de l'active de culaire de l'évêque. Les uns voulaient passer à l'ordre du jour, trouvant que le grand conseil manquerait à sa dignité s'il répondait, qu'il n'y avait qu'une scule autorité suprême dans le canton, et qu'elle ne devait rendre

compte de ses actes qu'au peuple souverain. Quelle est donc la cause d'une transmutation si extraordinaire dans l'opinion de la classe éclairée, dans la disposition du peuple à l'écouter? Est-ce le triomphe de la confédération, la chute du Sonderbund, l'influence du voisinage? Non, c'est la conduite du clergé lui-même et de son chef, et voilà comment une destinée vengeresse le condamne à réaliser lui-même cette parole sinistre qu'il se plaisait et qu'il se plait encore, l'imprudent! à répéter: « La religion est en danger. » Oui, elle est en danger par vous qui deviez la soutenir, la sauver par vos paroles, votre exemple et vos actes, par vous qui la perdez aujourd'hui si imprudemment, si maladroitement.

Le projet de réponse présenté par la commission a été adopté plutôt encore dans le but d'édifier le peuple des campagnes que pour répondre à un prélat qui méconnaît si étrangement les nécessités et les devoirs de sa

BERRNE, 5 mars. — Le vorort a reçu de M. Delley, secrétaire de la légation suisse à Paris, la notification suivante, que lui a adressée, pour la confédération helvétique, le ministre des affaires étrangères de la Républi-

« Paris, le 27 février 1848.

» Monsieur. J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement provisoire de la République française m'a confie le porteseuille des affaires étrangères. La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

> Ce sera un bonheur pour moi, Monsieur, de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et de rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nes le même jour en France.

» Recevez, etc. LAMARTINE. > M. Delley a fait à cette notification une réponse très convenable.

Hier le vorort a nommé M. Delley chargé d'affaires de Suisse par intérim. C'est là une preuve des sympathies de la Suisse pour la République française.

- M. le comte Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade française en Suisse, a été reçu hier en audience par M. le président du vorort. Il a dé-claré que M. le comte de Bois-le-Comte considère sa mission comme terminée, et que lui comte Reinhard, adhérant à l'ordre de choses établi en France, gèrera provisoirement les affaires de l'ambassade. M. le comte Reinhard a demandé pour M. le comte de Bois-le-Comte le permis de séjour

à Berne, afin qu'il put régler ses affaires; à quoi M. le président du vorort a répondu que le droit d'asile est assuré en tout temps à l'ex-ambassadeur. C'est là aussi l'intention du vorort.

Nous approuvons hautement cette réponse. C'est par une conduite noble et genéreuse que se révèle la supériorité des doctrines libérales et démocratiques sur l'idée réactionnaire, et nous nous sentons fiers d'appartenir à un parti qui se manifeste par de tels actes.

Nous apprenons que M. de Bois-le Comte est arrivé ce matin à Berne, uniquement pour régler ses affaires particulières, et qu'il repartira incessamment pour Paris. PRUSSE.

Dès le 26 février au soir, à la réception à Berlin des premières nouvelles inquiétantes de Paris, le roi de Prusse est venu de Charlottenbourg au palais et a présidé un conseil de ministres. Une seconde réunion du conseil, également présidée par le roi, a été te-

nue le 28. Des mesures militaires ont été résolues, mais elles paraissent être d'un

caractère purement défensif. La Gazette de Cologne conseille à l'Allemagne de ne pas renouveler la faute commise en 1792, mais de proclamer qu'elle reconnaît dans toute sa plénitude le droit que la France a de se donner telles institutions qu'il peut

ESPAGNE.

i convenir.

On lit dans la correspondance espagnole que le ministère a demandé à la chambre l'autorisation nécessaire pour suspendre l'article 7 de la constitution touchant les garanties de liberté individuelle.

TUROUIE. SMYRNE, 6 février. — Une imposante cérémonie militaire a eu lieu lundi dernier dans l'enceinte de la grande caserne située à l'extrémité mé-ridionale de la ville : il s'agissait de l'inauguration de ce bel édifice qui vient de subir des réparations importantes. Dès le matin, un grand concours de monde s'était transporté aux abords de la caserne ; le corps consulaire en grand uniforme, accompagné de tous les drogmans, des plus notables ha bitants de la ville, et de plusieurs étrangers, s'était réuni dans la galerie de l'aile droite, élégamment préparée à cet effet. De cette galerie la vue plongeait sur l'immense esplanade intérieure et ne laissait échapper aucun mouvement, aucun détail de la cérémonie. Parmi les spectateurs figuraient tous les professeurs de la Propagande; ils avaient été l'objet d'une invitation particulière de la part d'Izzet-Pacha. Le colonel Abdullah-Effendi, qui n'a pu mieux témoigner son estime pour MM. les lazaristes qu'en leur confiant l'éducation de son fils unique, leur avait fait préparer des appartements spa-

A neuf heures et demie, la musique se fit entendre. Izzet-Pacha, gouverneur civil, le musti, le mollah, Abdul-Kadir-Bey, douanier de Smyrne, et toutes les autorités civiles et militaires, firent leur entrée par la porte du fond, suivis du corps d'artillerie et des troupes qui vinrent se ranger sur trois lignes parallèles le long du corps-de-logis qui fait face à la mer.

Quand chacun eut pris son poste, la prière commença. Tous les soldats, tournés vers l'orient, levèrent les mains au ciel et répondirent par un pieux murmure à la voix de l'uléma en chef. Des cris prolongés de Vive le sultan Abdul-Medjid! succédèrent à cette invocation, et l'on immola ensuite trois agneaux dont le sang jaillit comme un symbole d'expiation.
En ce moment, le drapeau ottoman fut arboré aux salves de vingt et un

coups de canon; la musique militaire reprit ses fanfares guerrières, et les évolutions commencerent. Chacun put alors admirer la bonne tenue des troupes, la précision de leurs mouvements exécutés aux ordres d'Izzet-Pacha, monté sur un magnifique cheval arabe richement caparaçonné

Par le paquebot du gouvernement Missir-Bahri est arrivé de Beyrouth, le 7 de ce mois Mehemet Rechid-Pacha, récemment nommé général en chef de l'armée d'Anatolie, en remplacement d'Osman-Pacha, décédé. Après sa quarantaine, Mehemed-Rechid-Pacha poursuivra sa route pour Constantinople.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. Antoine SEON, professeur de musique, est décédé dans son domicile, à Lyon, rue Grenette, nº 35. Sa famille prévient ceux de ses nombreux amis qui n'auraient pas reçu de lettres de part de vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu mercredi matin, à huit heures et trois quarts. Le convoi partira de son domicile pour se rendre à l'église de Saint-Nizier.

LA PATE PHOSPHOREE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez Larder, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture nº 16, à Lyon.

RHUMES. Toux, catarrhes, grippes, toujours guéris par une scule boite de Tablettes Largote au Lichen. — Prix: 4 f. 25 c. et 70 c. — Ruc Saint-Polycarpe, 10; à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

Abonnement à l'année pour Habillements d'homme.

MM. CLAVA et MALLIN, marchands tailleurs, cours de Brosses, nº 11, à l'entresol, à la Guillotière, ont l'honneur de prévenir le public que les éléments qu'ils possèdent dans leur commerce leur public que les cicinents qu'il production d'habillements d'homme qui ne peut manquer de convenir à ceux qui leur ont donné ou leur donneront à l'avenir leur confiance.

Ce mode consistera à fournir des vêtements à diverses époques de l'année, se composant ainsi en totalité :

1 habit drap noir Sédan

gilet blanc ou satin noir pour toilette,

pantalon satin noir pardessus ou 1 paletot castor ou drap de couleur,

redingote drap,

3 pantalons (hiver, été et mi-saison),

3 gilets nouveautés,

1 habit fantaisie d'été,

En tout 12 articles, aux prix de 300, 350 à 400 francs, suivant la beauté ou la finesse des tissus:

A LA CONDITION que les clients rendront, à chaque fin de saison, les habillements de MM. CLAVA et MALLIN que les premiers auraient portés la saison précédente.

Les étoffes seront choisies par MM. les acheteurs, qui, à chaque saison, viendront indiquer leurs gouts et le genre des coupes qu'ils adopteront suivant le caprice de la mode.

Les marchandises employées sortiront toutes des premières fabriques de Sédan et d'Elbeuf; elles seront variées et nombreuses.

La coupe et la confection des vêtements étant dirigées par un des associés, il est inutile de dire que les soins les plus minutieux présideront au travail.

On traitera de gré à gré pour les paiements, ainsi que pour la quantité de vêtements, si celle indiquée plus haut ne suffisait pas à l'acheteur. On abonne pour tous les pays.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes toux, catarrhes, athmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boites de 4 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 45, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Châlon-sur Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. Geongé a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supéinité de la Terreaux.

riorité de la Pâte pectosale.

Les durillons, cors, oignons, œits-de-perdrix, sont détruits en peu de jours avec le TOPIQUE SAISSAC. Il fait tomber la racine sans Jouleur.—Dépôt che M. Vernet, place des Terreaux, à Lyon.

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.

Etude de Me Cornuty, avoué, rue Bombarde, 1.

VENTE PAR LICITATION, EN UN SEUL LOT,

MAISONS

Et un corps de Bâtiment

AVEC DÉPENDANCES,

Situées à la Guillotière, l'une rue de Chartres, 19, l'autre rue Moncey, 16,

Dépendant de la succession de M. BAUDRAND père.

La Maison sise rue de Chartres, 19, se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et trois étages, n'ayant qu'une façade qui est sur la rue de Chartres.

La Maison sise rue Moncey, 16, ayant une scule façade sur la rue Moncey, est composée de rez-de-chaussée et de quatre étages.

Enfin, au milicu des deux maisons susdites est un Bâtiment composé de trois étages.

L'adjudication desdits immeubles aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant au Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi dix-huit mars mil huit cent quarante-huit, à midi, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges, et sur la mise à prix de dix-huit mille francs; ci. 18,000 f. Les enchères ne seront reçues que par le minis-

Nota. Pour les renseignements, s'adresser à M.

Cornuty, avoué à Lyon, rue Bombarde, 1. MM. les actionnaires de la Caisse eommereiale du Rhône sont prévenus que l'assemblée genérale qui avait été

annoncée pour le 26 février n'ayant pu avoir lieu, che est de nouveau fixée pour le 23 mars courant, à cinq heures et demie du soir.

TRAITEUR. A vendre, un Fonds de Traiteur situé grande ruc de la Guillotière, nº 91, ayant un petit entrepôt de vin qui sert pour le détail. Ce fonds est tenu depuis 27 ans par M. Guillon. S'y adresser.

VOILE PERDU. Hier dimanche, on a perdu, rue Saint-Joseph ou rue du Pérat, un Voile noir - Quinze francs de récompense à celui qui le rapportera chez M^{lle} Zacharie, rue du Pérat, 8.



AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844. Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de

17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie. Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

7 fr. 46 c. 0/0 A 50 ans 12 fr. » c. 0/0 8 40 9 51 55 60 44 89

Agents généraux à Lyon : MM. Bourcier, Nicop et Journaix.—Bureaux:

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garasti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POURE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésnites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

CORS, OIGNONS ET DURILLONS, Gommé de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenellejaint-Germain. 13, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement apries son application.—La boîte: 2 f.—Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département.

PENSION DE DAMES,

Chemin du Sacré-Cœur, 39, près Villeurbanne.

Cet établissement, favorablement connu, a des appartements des plus commodes et une table toujours bien servie.

S'adresser aux dames Favier, dans l'établissement

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE, Rue Dauphine, nº 38, à Paris.

Vingt années de succès. -- Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; | Mercier, à Nantua; Giroud, à Gex.

éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Etiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon; Martel, à Grenoble; Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Galy, à Saint-Etienne; Labor, à Ronne; Fessy; à Montbrison; Carrière, à Bourg; Martin, à Belley,

SOCIÉTÉ FRANC-COMTOISE d'éclairage minéral.

Sous ce titre on vient de créer à Paris une entreprise qui a pour but l'extraction des produits du schiste bitumineux de Mouthier (Doubs), et notamment de l'huile propre à l'éclairage.

Les détails qu'on donne sur cette opération sont de nature à la faire considérer comme une des spéculations les plus lucratives qu'on puisse tenter.

M. Riche, architecte, rue de Castries, 3, au 3º, donneraà ce sujet toutes les explications et tous les renseignements désirables. On le trouvera tous les jours, de sept à dix heures du matin ; il se transportera même, sur une demande écrite, chez les personnes qui auraient l'intention de s'intéresser à cette affaire en souscrivant à des actions de cinq cents francs qui portent intérêt à six pour cent et donnent de plus une part d'un six-centième dans les bénéfices. Un très petit nombre de ces actions reste disponible.

Deux lampes de différents systèmes sont déposées et fonctionnent tous les soirs, de sept à neul heures, l'une chez M. Blanc, patissier, rue d'Algérie, nº 2, et l'autre chez M. Couturier, droguiste, grande rue Mercière, nº 36, à côté de l'allée Mar-

Ces messicurs donneront à ceux qui le désire ront les renseignements principaux, et transmettront à M. Riche les demandes qui leur seront adressées.

CABINET DE ROLLAND PÈRE ET FILS

Experts et arbitres de commerce à Lyon, place des Pénitents-de la-Croix, 3.

Par procuration du citoyen Jacques Mauban négociant, fabricant d'étoffes de soie à Lyon, ou domicilié quai Saint-Clair, 7, ayant ses comptoire et magasins place Romarin, 2, il donne tous pour coire enfoicement. voirs spéciaux aux citoyens Hippolyte Danguin. teneur de livres, domicilié à Lyon, rue Royale, 12, et Et. Bonnet, propriétaire, domicilié à Lyon, qual de l'Archevêché, 28, de, pour lui et en son nom, pour suivre le limit. poursuivre la liquidation de son commerce, sinterdisant à lui-même tous actes de commerce et toute signature pour faits de la gestion de cette quidation. Ladite procuration, signée le deux mars, a été enregistrée, le trois de ce dit mois, par M. Vassal, qui a perçu le droit de un franc et un de cime.

Pour extrait certifié conforme: B. Rolland, ayant charge. Lyon, le 6 mars 1848.